



KPMG SA
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 90 22 06 00
Télécopie : +33 (0)3 90 22 06 61
Site internet : www.kpmg.fr

Fondation Européenne de la Science

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

et / and

Statutory Auditor's report on the financial statements

(Free translation of the French language original)

Exercice clos le 31 décembre 2025
Year ended December 31, 2025
Fondation Européenne de la Science
1, quai Lezay-Marnésia - 67080 Strasbourg Cedex
Ce rapport contient 37 pages
This report contains 37 pages
Référence : FD-262-073

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €. Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG SA
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim

Fondation Européenne de la Science

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Fondation Européenne de la Science
1 quai Lezay-Marnésia - 67080 STRASBOURG CEDEX
Référence : FD-262-073

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim

Fondation Européenne de la Science

1 quai Lezay-Marnésia - 67080 STRASBOURG CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association Fondation Européenne de la Science,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fondation Européenne de la Science relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



KPMG SA
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.



KPMG SA
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



KPMG SA
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Schiltigheim, le 16 juin 2026

KPMG SA

Florent
Dissert

Signature
numérique
de Florent
Dissert

Florent Dissert

Associé



KPMG SA
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim

Association "European Science Foundation"

Statutory Auditors' report on the financial statements

For the year ended December 31, 2025
Association "European Science Foundation"
1, quai Lezay-Marnésia - 67080 Strasbourg Cedex
Reference : FD-262-073



KPMG SA
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim

This is a translation into English of the statutory auditor's report on the financial statements of the Association issued in French and it is provided solely for the convenience of English speaking users.

This statutory auditor's report includes information required by European regulation and French law, such as information about the appointment of the statutory auditors or verification of the management report and other documents provided to shareholders.

This report should be read in conjunction with, and construed in accordance with, French law and professional auditing standards applicable in France.

Association "European Science Foundation"

1, quai Lezay-Marnésia - 67080 Strasbourg Cedex

Statutory Auditors' report on the financial statements

For the year ended December 31, 2025

To the General Assembly of the association "European Science Foundation",

Opinion

In compliance with the engagement entrusted to us by you, we have audited the accompanying financial statements of association European Science Foundation for the year ended December 31, 2025.

In our opinion, the financial statements give a true and fair view of the assets and liabilities and of the financial position of the Association as at December 31, 2025 and of the results of its operations for the year then ended in accordance with French accounting principles.

Basis for Opinion

Audit Framework

We conducted our audit in accordance with professional standards applicable in France. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Our responsibilities under those standards are further described in the *Statutory Auditors' Responsibilities for the Audit of the Financial Statements* section of our report.



KPMG SA
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim

Independence

We conducted our audit engagement in compliance with independence requirements of the French Commercial Code (code de commerce) and the French Code of Ethics (code de déontologie) for statutory auditors rules applicable to us, for the period from January 1st, 2025 to the date of our report.

Emphasis of Matter

Without qualifying the opinion expressed above, we draw attention to the effects of the first-time application of ANC Regulations No. 2022-06 and No. 2023-03 as disclosed in the notes to the annual financial statements.

Justification of Assessments

In accordance with the requirements of Articles L.821-53 and R.821-180 of the French Commercial Code (code de commerce) relating to the justification of our assessments, we inform you that the most important assessments made by us according to our professional judgment focused on the appropriateness of the accounting principles.

These assessments were made in the context of our audit of the financial statements as a whole, and in forming our opinion thereon. We do not provide a separate opinion on specific items of the financial statements.

Specific Verifications

We have also performed, in accordance with professional standards applicable in France, the specific verifications required by French laws and regulations.

We have no matters to report as to the fair presentation and the consistency with the financial statements of the information given in the documents with respect to the financial position and the financial statements provided to the members.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with French accounting principles and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Association's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless it is expected to liquidate the Association or to cease operations.

The financial statements were approved by the Board of Directors.



KPMG SA
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim

Statutory Auditors' Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our role is to issue a report on the financial statements. Our objective is to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with professional standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As specified in Article L.821-55 of the French Commercial Code (code de commerce), our statutory audit does not include assurance on the viability of the Association or the quality of management of the affairs of the Association.

As part of an audit conducted in accordance with professional standards applicable in France, the statutory auditor exercises professional judgment throughout the audit and furthermore:

- Identifies and assesses the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, designs and performs audit procedures responsive to those risks, and obtains audit evidence considered to be sufficient and appropriate to provide a basis for his opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtains an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the internal control.
- Evaluates the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management in the financial statements.
- Assesses the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Association's ability to continue as a going concern. This assessment is based on the audit evidence obtained up to the date of his audit report. However, future events or conditions may cause the Association to cease to continue as a going concern. If the statutory auditor concludes that a material uncertainty exists, there is a requirement to draw attention in the audit report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are not provided or inadequate, to modify the opinion expressed therein.



KPMG SA
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim

- Evaluates the overall presentation of the financial statements and assesses whether these statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

Schiltigheim, June 16th, 2026

KPMG S.A.

French original signed by Florent Dissert

FONDATION EUROPEENNE DE LA SCIENCE

Bilan - Actif		31/12/2025			31/12/2024		
en €		Brut	Amortissements et Dépréciations	Net	Brut	Amortissements et Dépréciations	Net
Immobilisations incorporelles		864 444	848 682	15 762	859 109	835 379	23 730
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		860 303	848 682	11 621	855 293	835 379	19 914
Autres immobilisations incorporelles		4 141		4 141	3 816		3 816
Immobilisations incorporelles en cours							
Immobilisations corporelles		2 815 321	2 718 734	96 587	2 776 011	2 659 119	116 892
Constructions		959 715	959 715	-0	959 715	959 715	-0
Installations techniques, matériels et outillages industriels		1 855 606	1 759 018	96 587	1 816 296	1 699 404	116 892
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations corporelles en cours							
Immobilisations financières		2 022 289	0	2 022 289	2 033 000	0	2 033 000
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés		2 022 289		2 022 289	2 033 000		2 033 000
Prêts							
Autres							
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)		5 702 053	3 567 416	2 134 638	5 668 120	3 494 499	2 173 621
Créances		2 044 261	356 560	1 687 701	1 433 499	383 860	1 049 639
Créances clients, usagers et comptes rattachés		755 211	356 560	398 652	866 043	383 860	482 183
Créances reçues par legs ou donations				0			0
Autres		1 280 802		1 280 802	559 361		559 361
Charges constatées d'avance		8 248		8 248	8 095		8 095
Valeur Mobilières de placements		23 809 178	0	23 809 178	22 250 686	0	22 250 686
Autres titres		906 884		906 884	2 234 594		2 234 594
Disponibilités		22 902 295		22 902 295	20 016 092		20 016 092
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)		25 853 439	713 119	25 140 320	23 684 185	383 860	23 300 325
Frais d'émission d'emprunt (III)							0
Primes de remboursement des emprunts (IV)							0
Ecart de conversion - Actif (V)							0
TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III + IV + V)		31 555 493	3 923 975	27 631 518	29 352 305	3 878 359	25 473 947

PIC: 999987939

FONDATION EUROPEENNE DE LA SCIENCE

Bilan - Passif	30/12/2025	30/12/2024
en €		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	670 740	670 740
Réserves pour projet de l'entité		
Report à nouveau	4 520 431	4 296 934
Excédent ou déficit de l'exercice	-29 651	223 471
Situation nette	5 161 520	5 191 145
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	5 161 520	5 191 145
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	9 888 096	12 132 937
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (II)	9 888 096	12 132 937
Provisions pour risques	344 420	235 161
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)	344 420	235 161
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	551 075	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	487 691	307 140
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	562 585	419 690
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	66 081	187 320
Produits constatés d'avance	10 570 049	7 000 553
TOTAL DETTES (IV)	12 237 482	7 914 704
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	27 631 518	25 473 947

FONDATION EUROPEENNE DE LA SCIENCE

Compte de résultat	30/12/2025	30/12/2024
en €		
Cotisations	9 000	6 000
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de prestations		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	6 984 391	4 159 223
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Contributions financières	8 318 967	9 737 624
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	39 300	76 662
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 035	305
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	15 352 693	13 979 815
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	11 557 274	10 315 407
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	307 028	225 722
Salaires et traitements	2 564 217	2 372 741
Charges sociales	1 050 121	1 000 234
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	72 917	63 595
Dotations aux provisions	121 259	40 000
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	76 401	87 798
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	15 749 216	14 105 496
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-396 523	-125 682
Produits financiers de participation		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	433 620	277 178
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	433 620	277 178
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	433 620	277 178
3. RESULTAT COURANT avants impôts (I - II + III - IV)	37 097	151 497
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opération en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		644 960
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	0	644 960
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		506 238
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	0	506 238
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	138 722
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	66 748	66 748
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IX)		
Engagements à réaliser sur ressources affectées (X)		
Total des produits (I + III + V + IX)	15 786 313	14 901 953
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII + X)	15 815 964	14 678 483
EXCEDENT OU DEFICIT	-29 651	223 471

FONDATION EUROPEENNE DE LA SCIENCE

Association à but non lucratif

ANNEXE AU COMPTES ANNUELS CLOS LE 31/12/2025

En respect des règlements ANC 2022-06 et
ANC 2023-03

Table des matières

1	Objet social	3
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	3
3	Description des moyens mis en œuvre	4
3.1	Faits caractéristiques de l'exercice	6
3.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	7
4	Principes et méthodes comptables	7
4.1	Principes généraux	7
4.1.1	Changement de méthode comptable	7
4.2	Principales méthodes comptables	8
5	Informations relatives aux postes du bilan - ACTIF	8
5.1	Actif immobilisé	8
5.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	9
5.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	10
5.1.3	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	11
5.2	Actif circulant	11
5.2.1	Comparaison VNC et valeur suivant dernier prix de marché	11
5.2.2	Etat des échéances des créances à la clôture	11
5.3	Tableau des dépréciations de l'Actif	12
6	Informations relatives aux postes du bilan - PASSIF	13
6.1	Fonds propres	13
6.1.1	Tableau de variation des Fonds propres	13
6.1.2	L'excédent ou déficit de l'exercice	13
6.2	Fonds reportés et dédiés	13
	En conformité avec le règlement ANC 2018-06, ESF comptabilise	13
6.2.1	Fonds dédiés	14
6.3	Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges	15
6.3.1	Aménagement du cadre général - Diminutions (colonne C)	15
6.4	Provision pour risques et charges	16
6.4.1	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	16
6.5	Dettes	16
6.5.1	Précisions sur les dettes	16
7	Informations relatives au Compte de résultat	18
7.1	Résultats par activité	18
7.2	Produits du compte de résultat	19
7.2.1	Cotisations	19
7.2.2	Ventes de biens et de services	19

7.2.3	Produits de tiers financeurs	19
7.2.4	Utilisations des fonds dédiés	22
7.3	Résultat Financier	22
7.4	Contributions volontaires en nature du compte de résultat	22
8	Impôts sur les bénéfices	23
9	Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants : Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	23
10	Informations relatives à l'effectif	23

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'association a pour buts d'initier, soutenir, développer et mettre en œuvre toute action visant aux niveaux européen et international à :

- Servir et renforcer la science dans toutes ses disciplines
- Favoriser la coopération entre les divers acteurs de la recherche
- Apporter un soutien et un accompagnement à la conduite de la recherche scientifique.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

La Fondation Européenne de la Science ayant son activité essentiellement en Anglais du fait de son implication dans la zone de recherche Européenne, est généralement dénommée European Science Foundation – dont l'acronyme est ESF.

Tout au long de cette annexe, la Fondation Européenne de la Science sera dénommée ESF.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

QUALITY ASSESSMENT AND GRANT EVALUATION

Accompagnement de structures de recherche ou mécènes pour le choix de projets à soutenir AVANT l'allocation de leurs ressources. Cette activité a été exercée auprès de nombreux partenaires dont la majorité sont des établissements publics d'enseignement ou de

financement de la science. Quelques fondations privées ont également fait appel aux compétences de l'ESF.

CONTRATS EUROPEENS

Coordination ou participation à des programmes de recherche Européens (Commission Européenne ou autres organismes européens) - ESF participe à de nombreux contrats du Programme Cadre Horizon Europe avec des partenaires essentiellement Européens, financés intégralement par les subventions accordées par la Commission Européenne.

SCIENTIFIC PLATFORM HOSTING

Hébergement de comités d'experts ayant ou non une structure de secrétariat permanente - ESF assure l'hébergement d'une dizaine de plateformes scientifiques

Les boards sont soutenus par des subventions annuelles d'institutions finançant ou pratiquant la recherche, essentiellement en Europe. Quelques financeurs publics Français sont membres et financent les comités.

En 2021, ESF avait lancé, pour le compte des associés de Fight Kids Cancer, un programme de financement de bourses de recherche contre les cancer pédiatriques, financé par 5 associations privées européennes.

L'ESF soutient désormais le réseau GRIOS - Global Research Initiative on Open Science à la demande du gouvernement Français.

En 2025, ESF assure également le secrétariat scientifique des associations HERA et AERG.

EUROPLANET SOCIETY

Il s'agit du support à un groupement de chercheurs en sciences planétaires. Grâce à l'action de l'ESF, cette société scientifique est désormais assez structurée pour avoir lancé, au 1^{er} aout 2024, sa propre structure. ESF n'a donc plus assuré son secrétariat en 2025 et les seules opérations liées ont été des opérations de clôture.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Investissements essentiellement en matériel informatique et infrastructures réseau
- Ressources humaines
 - Les recrutements ont été en augmentation nette de 2 personnes en 2025, en sus du remplacement du turnover, avec un changement de structure notamment des équipes administratives.
 - L'effectif au 31/12/2025 est de 56 personnes. (+4% vs 2024 et + 10% vs 2023) : la structure a été stabilisée en 2024 après la croissance rapide de fin 2023.
 - Les rémunérations ont augmenté de 2% en avril 2025. De plus, les salaires les plus faibles ont été augmentés afin de conserver l'attractivité de l'ESF.
 - ESF a recours à une vaste communauté de consultants dénommés les « Research Associates » qui ont pour fonction la recherche d'experts pour l'évaluation des projets dans le cadre des activités de « grant evaluation ». Cette diversité est essentielle pour

couvrir l'ensemble des domaines d'expertise des projets, domaines qui varient significativement et ne peuvent être anticipés. Ces charges sont stables en 2025.

- La masse salariale a augmenté de 251 K€ soit 7 %. Cela est dû en partie à l'accroissement du nombre moyen d'employés ainsi qu'aux évolutions de postes au sein de la structure et aux nécessaires augmentations pour fidéliser les salariés. Un départ négocié a aussi pesé sur le total de la masse salariale.

— Autres moyens/dépenses engagées

- Coûts des activités scientifiques : il s'agit de coûts (hors coûts de personnel) directement attribuables aux activités relevant de la mission de l'organisation, notamment :
 - des coûts de voyages et déplacements du personnel pour assurer sa mission scientifique ainsi que des honoraires payés aux consultants intervenants dans les différents contrats Européens pour l'évaluation de projets mais surtout la participation en tant qu'experts à différents groupes de travaux et colloques.
 - de coûts relatifs à l'organisation d'évènement et d'ateliers de travail tenus en présentiel ou ligne, y compris – pour certains projets- des honoraires défrayant la participation des meilleurs scientifiques dans les domaines ciblés.
 - du paiement d'honoraires symboliques aux experts qui évaluent les projets scientifiques dans le cadre de l'activité Grant Evaluation
 - des frais de communication, services, sous-traitance nécessaires à la bonne exécution des contrats et accords de partenariat.
 - Des subventions versées par l'ESF soit dans le cadre de projets Européens (Soutien financier à des tiers – FSTP) qui prévoient dans le contrat cadre la redistribution d'une partie des subventions perçues sous forme de bourses pour des sous-projets. Cette distribution suppose une capacité de sélection des sou-projets à financer grâce à une gestion d'appels à projets, domaine dans lequel ESF gagne en expertise et en reconnaissance. Les bourses de recherche versées par l'ESF dans le cadre du programme Fight Kids Cancer sont également incluses dans cette catégorie.
- Coûts internes/ de fonctionnement : ces dépenses de fonctionnement sont liées à la maintenance du bâtiment du 1 Quai Lezay Marnesia, à l'équipement des bureaux et des salariés, aux frais de communication, informatique, assurance... cette charge augmente par rapport à 2024 du fait de la hausse du prix de l'énergie, des besoins en maintenance plus grands pour le bâtiment historique.

3.1 *Faits caractéristiques de l'exercice*

L'exercice a été caractérisé par le/les faits d'importance significative suivants :

- Le lancement d'un nouveau contrat Européen incluant du « cascade funding » - FSTP pour un budget ESF de 10 M€ sur 3 ans. Un premier acompte de 7 M€ a été versé en septembre 2025.
- ESF a conduit en parallèle 25 projets financés par la Commission Européenne (programme Horizon 2020 et Horizon Europe). 10 Projets importants ont pris fin courant 2025 ; 7 nouveaux projets ont débuté cette année.
- Une provision de 120 K€ a été constituée en regard de litiges légaux.
- Le groupement Fight Kids Cancer, qui regroupe des philanthropies européennes soutenant la recherche contre le cancer pédiatrique et dont ESF soutient la coordination de l'appel à projet européen commun, a décidé de créer une entité légale fin 2025. Les missions de l'ESF ne changeront pas, mais elles seront financées par la nouvelle entité juridique Belge qui assurera également le financement des projets, lequel transitait historiquement par les comptes de l'ESF.
- Après des années de forte croissance, les revenus liés à « grant evaluation & quality assessment » ont baissé de 3%.

- Des recettes financières supplémentaires liées à un changement de politique de placements financiers

3.2 *Faits caractéristiques postérieurs à la clôture*

L'initiative cOAlitionS, dont ESF a assuré le lancement en 2020, a annoncé qu'elle avait choisi une nouvelle organisation pour assurer son secrétariat scientifique à compter du 1^{er} avril 2026.

4 Principes et méthodes comptables

4.1 *Principes généraux*

Les règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 s'appliquent aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2022-06 et du règlement ANC 2023-03.

4.1.1 *Changement de méthode comptable*

ESF a mis son plan comptable en conformité avec les règlements comptables

- ANC 2022-06
- ANC 2023-03
- ANC 2018-06

A compter du 1^{er} janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2022-06 et du règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

Changements de comptabilisation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En terme de résultat exceptionnel :

Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;

Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

Changement de présentation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat :

Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;

- Présentation du bilan :

Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;

4.2 Principales méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1 ;

Le choix de notre entité parmi les méthodes suivantes proposées par le règlement 2018-03 pour traiter les opérations suivantes est précisé dans le paragraphe concerné de l'annexe:

- les subventions d'investissement en application des articles 312-1 ;
- les contrats à long terme en application de l'article 622-2 ;

5 Informations relatives aux postes du bilan - ACTIF

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

5.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée. Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés dans le tableau ci-dessous « amortissements de l'actif immobilisé ».

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

5.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements				
Rubrique	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	859 109,08	9 150,60	3 816,06	864 443,62
Immobilisations corporelles	2 776 011,22	39 309,86	0,00	2 815 321,08
Immobilisations financières	2 033 000,00		10 711,27	2 022 288,73
Total	5 668 120,30	48 460,46	14 527,33	5 702 053,43

5.1.1.1 Aménagement du cadre général - Augmentations

Situations et mouvements	VENTILATION DES AUGMENTATIONS				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles	3 816,06		5 334,54		
Immobilisations corporelles			39 309,86		
Immobilisations financières					
TOTAL	3 816,06	0,00	44 644,40	0,00	0,00
					48 460,46

5.1.1.2 Aménagement du cadre général - Diminutions

Situations et mouvements	VENTILATION DES DIMINUTIONS					TOTAL
	Virements		Sorties			
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service	
Immobilisations incorporelles	3 816,06					3 816,06
Immobilisations corporelles						0,00
Immobilisations financières		10 711,27				10 711,27
TOTAL	3 816,06	10 711,27	0,00	0,00	0,00	14 527,33

5.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubrique	Situations et mouvements	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles		5 à 10 ans	Linéaire	835 379,43	13 302,22		848 681,65
Immobilisations corporelles		3 à 5 ans	Linéaire	2 659 119,39	59 614,54		2 718 733,93
Immobilisations financières		Non amorties					
TOTAL		0,00	0,00	3 494 498,82	72 916,76	0,00	3 567 415,58

5.1.2.1 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne B (augmentations)

Augmentations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		13 302,22		
Immobilisations corporelles		59 614,54		
Immobilisations financières				
Total		72 916,76		

5.1.3 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Décomposition de la valeur estimative	Montant à l'ouverture de l'exercice			Montant à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
<i>Fractions du portefeuille évaluées :</i>						
- au coût de revient	2 033 000,00 €	2 033 000,00 €	2 224 978,37 €	2 022 288,73 €	2 022 288,73 €	2 289 239,05 €
- au cours de bourse						
Valeur estimative du portefeuille	2 033 000,00 €	2 033 000,00 €	2 224 978,37 €	2 022 288,73 €	2 022 288,73 €	2 289 239,05 €

5.2 Actif circulant

5.2.1 Comparaison VNC et valeur suivant dernier prix de marché

L'ESF a comptabilisé en VNC des montant investis en Comptes à Termes, ne présentant aucun risque de dévaluation ou de plus/moins values latentes.

Stocks / VMP	Au prix de marché	Au bilan	Différence
CAT 1 mois - Societe Générale	906 883,61	906 883,61	0,00

5.2.2 Etat des échéances des créances à la clôture

Valeur brute	Liquidité de l'actif	
	Échéance à un an an plus	Échéance a plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé		
Créances de l'actif circulant	2 036 013,43	356 559,70
Charges constatées d'avance	8 247,76	
TOTAL	2 044 261,19	356 559,70

Les autres créances incluent également les montant attendus de la Commission Européenne sur les contrats Européens terminés mais dont le solde de subvention n'a pas été versé à la clôture.

5.2.2.1 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

	31/12/2025
Contrats informatiques - Talentia	7 001,20
Frais de voyages - Almasi	1 246,56
TOTAL	8 247,76

5.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques (a)	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions: reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice (c)
Créances	383 859,70		27 300,00	356 559,70
Immobilisations financières	0		0	0
Total	383 859, 70€	0	27 300,00	356 559,70 €

6 Informations relatives aux postes du bilan - PASSIF

6.1 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

6.1.1 Tableau de variation des Fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Réserves	670 739,92				670 739,92
Report à nouveau	4 296 933,89	223 497,54			4 520 431,43
Excédent ou déficit de l'exercice	223 470,84			253 122,23	-29 651,39
Situation nette - TOTAL	5 191 144,65	223 497,54	0,00	253 122,23	5 161 519,96

6.1.2 L'excédent ou déficit de l'exercice

Le résultat ne peut être attribué aux membres ou aux fondateurs.

Le résultat de l'exercice se compose de :

— perte de 29 651,39 €, résultat définitivement acquis à l'organisme, dont :

- Résultat courant après IS positif : 29 651,39 €
- Résultat exceptionnel: 0

6.2 Fonds reportés et dédiés

En conformité avec le règlement ANC 2018-06, ESF comptabilise

- En fonds dédiés les reliquats des subventions versées par les membres des expert boards mais non utilisées dans l'année courante. Ce reliquat sera utilisé à la seule fin du boards pour lequel il a été constitué, mais sans qu'une date précise ne soit définie.
- En Produits Constatés d'avance pour les fonds perçus au titre de subventions à objet défini mais non encore utilisées. Ces subventions font l'objet de contrats de subventions signés qui prévoient généralement le retour des fonds à date fixe en fin de contrat le cas échéant.

6.2.1 Fonds dédiés

Activité	Fonds dédiés au 31/12/2024	Utilisation		Support des membres = soutiens financiers 2025	A la clôture de l'exercice	
		Dépenses 2025 = utilisation	Dont remboursement		Fonds dédiés au 31/12/2025	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
CoAlition S	762 174,02	498 166,69		0,00	264 007,33	
European Astrobiology Institute	38 545,62	473 043,19		399 246,18		
European Space Science Collittee	210 694,08	377 539,61		427 839,76	260 994,23	
European Marine Board	0,00					
Europlanet Society	0,00			0,00	0,00	
Nuclear Physics European Collaboration Committee	59 103,77	209 628,64		212 427,90	61 903,03	
Materials Science and Engineering Expert Committee	87 030,60	0,00		0,00	87 030,60	87 030,60
Committee on Radio Astronomy Frequencies	318 206,95	223 238,37		190 000,00	284 968,58	
Fight Kids Cancer	10 401 436,71	2 887 805,50		667 009,30	8 180 640,51	
AERG	0,00				0,00	
GRIOS	222 332,31	164 222,19		450 000,00	508 110,12	
PARALIMES	1 885,88	474,90		0,00	1 410,98	
HERA		48 086,78		255 617,60	207 530,82	
UNISAFE	26,71	26,71			0,00	
Soutiens aux chercheurs	31 500,00				31 500,00	
Total	12 132 936,65	4 882 232,58	0,00	2 602 140,74	9 888 096,20	87 030,60

Figurent en fonds dédiés à la clôture de l'exercice les ressources dédiées à des projets définis non totalement utilisés, exclusivement pour les comités scientifiques. Il n'existe pas de transferts de fonds entre les différentes activités. Les fonds dédiés non utilisés seront amenés soit à être versé à des entités poursuivant le même objet social que le comité initial, soit à de nouveaux projets portés par l'ESF dans le même domaine scientifique.

6.3 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions: reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	150 100,02	121 258,65	12 000,00	259 358,67
Provisions pour charges	85 061,00			85 061,00
Total	235 161,02	121 258,65	12 000,00	344 419,67

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

6.3.1 Aménagement du cadre général - Diminutions (colonne C)

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Risque sur créance COARA	113 100,04				113 100,04
Indemnités de fin de carrière	85 061,00				85 061,00
Litiges RH	37 000,00	121 258,65	5 120,03	6 879,97	146 258,65
Total	235 161,04	121 258,65	5 120,03	6 879,97	344 419,69

La reprise est liée au règlement à l'amiable d'un litige prudhommal.

Une autre dotation a été constatée pour faire face à un nouveau litige et adapter la provision existante aux nouveaux risques estimés sur un autre litige en cours.

6.4 Provision pour risques et charges

6.4.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	85 061		85 061

Notre entité provisionne ses engagements relatifs au régime légal en vigueur. Selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour :

- La méthode 1 (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01 ;

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé (le cas échéant par catégorie), soit 65 ans pour les cadres et 62 ans pour les ETAM
- taux d'actualisation : 3,3%
- taux d'augmentation annuel des salaires : 2%

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise pour la prise en compte du turnover (= de la probabilité de démission),

- Les statistiques publiées par la DARES pour le secteur d'activité le plus proche
- Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

Le % retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de 48%.

6.5 Dettes

6.5.1 Précisions sur les dettes

Les dettes sont composées comme suit :

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéances à plus de cinq ans
Fournisseurs et Comptes rattachés	487 691,32	487 691,32		
Autres dettes	1 179 741,10	1 179 741,10		
Produits constatés d'avance	10 570 049,24	10 570 049,24		
TOTAL	12 237 481,66	12 237 481,66	0,00	

6.5.1.1 Produits constatés d'avance

A la clôture de l'exercice la variation du poste par rapport à l'exercice précédent s'explique ainsi

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025
Contrat Européens	6 745 832,77	10 467 510,55
Grant Evaluation & evaluation	254 720,68	102 538,69
Total	7 000 553,45	10 570 049,24

La Commission Européenne verse jusqu'à 70% du montant des subventions allouées dans le cadre du programme de recherche Horizon Europe. ESF est coordinateur de nombreux projets elle reçoit ainsi les avances de fond pour l'ensemble des partenaires et elle a la charge de les redistribuer selon un échéancier contractuel interne à chaque consortium.

La fraction d'une subvention pluriannuelle non consommée dans l'exercice et consommable lors des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance» pour l'intégralité des sommes perçues mais non utilisées.

6.5.1.2 Autres dettes

Autres dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéances à plus de cinq ans
Dettes fiscales et sociales	562 584,61	562 584,61		
Avance set acomptes reçus sur commandes en cours	551 075,00	551 075,00		
Autres dettes	66 081,49	66 081,49		
TOTAL	1 179 741,10	1 179 741,10		

7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- présentation des produits d'exploitation (cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés) ;
- Présentation des charges (aides financières, reports en fonds dédiés) ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Résultats par activité

De par leur nature, les subventions versées au titre contrats européens sont censées couvrir l'intégralité des coûts encourus. Les critères d'éligibilité des dits coûts étant drastiques, il arrive que des dépenses soient engagées pour le projet mais ne puissent faire l'objet d'un financement ou que les moyens engagés pour terminer les livrables soient supérieurs au budget maximal alloué. En 2025, ESF a constaté quelques charges non éligibles et des dépenses engagées supérieures au maximum de financement lors de la clôture des projets.

Il en va de même pour les « Expert Boards » où le reliquat non utilisé d'une année est automatiquement transféré en fonds dédiés pour une utilisation l'année suivante, hormis celles liées à Europlanet qui a été transféré et dont le montant ci-dessous représente le solde de la seule activité commerciale historique de l'ESF.

Déficit ou excédent de l'exercice	Déficit	Excédent
Contrat Européens	27 724,36	
Expert Boards		595,55
Europlanet Society Congress + Society	35 405,35	
Coara Community		
Grant Evaluation & Others		718 630,48
General Budget - fonctionnement	685 747,71	
Résultat opérationnel	-29 651,39	
General Budget - résultat exceptionnel		
Résultat de l'exercice	748 877,42	719 226,03
	-29 651,39	

7.2 Produits du compte de résultat

7.2.1 Cotisations

7.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

En 2025, l'ESF a facturé 9.000€ de cotisations de membres ayant une personnalité morale.

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Notre entité peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, ainsi conformément à l'article 142-1 du règlement ANC n°2018-06 cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit

7.2.2 Ventes de biens et de services

Les ventes de biens et services se limitent à :

- Des royalties perçues au titre de publications scientifiques (produites avant 2010) pour 634,92€
- Il n'y a pas de redevance de licences dans le cadre de l'activité Europlanet Science Congress en 2025 puisque le congrès a été organisé par la nouvelle entité reprenneuse.

7.2.2.1 Actions réalisées par l'organisme : France, Etranger

L'ESF réalise la plupart de son activité à l'extérieur de la France avec des partenaires essentiellement européens. Seuls 8% des revenus sont générés avec des partenaires Français.

7.2.3 Produits de tiers financeurs

7.2.3.1 Concours publics et subventions d'exploitation

7.2.3.1.1 Subventions

L'ESF travaille historiquement sur des projets financés par la commission Européenne dans le cadre de son programme de financement de la recherche, Horizon 2020 (jusqu'en 2021) puis Horizon Europe (depuis 2021). ESF a fait partie de nombreux consortia financés par la Commission Européenne sous forme de subvention pluriannuelle dédiée à l'accomplissement d'un projet défini. Le même mécanisme s'applique à l'Agence spatiale Européenne / ESA

Jusqu'à 75% du montant total de la subvention est versé à la signature. La comptabilisation en produits est limitée à la quotité de dépenses enregistrée en charges sur l'exercice et éligible selon les critères de la Commission Européenne. L'excédent de subvention est comptabilisé en « produits constatés d'avance ».

Expert boards & Platforms : Les partenaires généralement institutionnels, spécialisés dans un domaine spécifique de recherche financent des groupes de travail permettant la mise en commun d'idées et

d'innovations afin de faire avancer la science. Chaque contributeur n'en retire personnellement aucun bénéfice, si ce n'est la capacité à permettre à ses scientifiques de réfléchir ensemble aux problématiques actuelles.

Pour le programme *Fight Kids Cancer*, cette mise en commun permet le financement de bourses européennes significatives dédiées à la recherche sur les cancers pédiatriques. 5 organismes philanthropiques privés européens co-financent les octrois de subvention ainsi que les processus de sélection et de gestion du programme. En 2025, les projets sélectionnés seront financés directement par la nouvelle entité Belge Fight Kids Cancer de sorte qu'ESF n'a reçu aucun financement en avance pour assurer le paiement des nouveaux projets.

Seuls restent dans les comptes de l'ESF les fonds déjà avancés au titre des projets existants.

Quality Assessment and Grant evaluation : Les partenaires confient à l'ESF leurs propositions de projets de recherche afin que l'association en assure l'évaluation de leur qualité scientifique selon les standards d'excellence en vigueur, en se basant sur l'extraordinaire communauté scientifique construite par l'ESF au fil du temps. Les partenaires sont généralement des institutionnels – agence de recherche, universités, fondations – ou des mécènes privés, principalement en Europe.

Cotisations		Subvention Pluri-annuelle	Contributions financières d'autres organismes										TOTAL
Organismes publics		Organismes publics	organismes publics			Organismes privés & fondations			Reliquat non employé en 2024 = fonds dédiés	TOTAL Subventions Projets	Autres produits		TOTAL Autres produits
Europe		Commission Européenne	Europe	France	Monde	Europe	France	Monde			Europe	France	
		6 984 391											
Subvention européennes													
Annual contributions			313 836	765 593	543 519	10 450	355 752	625 708	14 315	2 074 045	4 703 218		
ESSC				351 671	72 000	0	0	14 875	0	-61 007	377 540		6 984 391
NUPECC				129 485	22 519	10 450	0	39 409	10 565	-2 799	209 629		4 703 218
CRAF				136 250	25 000	0	0	25 000	3 750	33 238	223 238		
Coalition S				0	0	0	0	0	0	498 167	498 167		
Eight Kids Cancer				28 776	0	0	355 752	210 242	0	2 110 251	2 705 022		
EAI			313 836	58 410	24 000	0	0	3 000	0	73 797	473 043		
COARA Secretariat				11 000	0	0	0	0	0	-10 984	16		
AERG				0	0	0	0	21 234	0	-4 665	16 569		
CTL5				0	0	0	0	17 963	0	-12 403	5 559		
EUFAR				0	0	0	0	38 368	0	-27 015	11 353		
GRIOS				50 000	400 000	0	0	0	0	-285 778	164 222		
HERA				0	0	0	0	255 618	0	-207 531	48 087		
Para Limes				0	0	0	0	0	0	475	475		
Eurolanet Society				0	0	0	0	0	0	-29 702	-29 702		
Partnerships		168 833		2 894 164	231 880	0	119 449	88 808	0	113 016	3 447 316	0	3 616 149
ESA studies		168 833									0		168 833
Grant Evaluation				2 894 164	231 880		119 449	88 808		113 016	3 447 316		3 447 316
Cotisations membres & autres divers											635	635	9 635
ESF			9 000	313 836	3 659 757	775 399	10 450	475 201	714 516	14 315	2 187 061	8 150 534	15 313 393
			7 153 224								635	0	635

7.2.4 Utilisations des fonds dédiés

Utilisation de fonds reportés :

— Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation : voir la section « fonds dédiés » ci-dessus.

7.3 Résultat Financier

ESF a changé sa politique d'investissements afin de bénéficier des taux de rendement élevés. Dans le cadre de sa politique de placements sans risques, l'ESF, a généré 433 619,67€ bruts d'intérêts avant impôts perçus sur les Comptes à Terme en 2025, dont 182 784,03 € au titre des dépôts liés à l'activité Fight Kids Cancer et transférés à cette dernière activité.

Ce sont donc 254 585, 65€ d'intérêts qui apparaissent dans le compte de résultat de l'ESF, sur lesquels l'ESF sera imposée à hauteur de 60 201 €.

7.4 Contributions volontaires en nature du compte de résultat

Le siège social situé au 1, quai Lezay-Marnésia est mis à disposition par la Ville de Strasbourg, depuis la création de la Fondation, soit en 1974.

Cette mise à disposition peut être évaluée à 144 974 € TTC au titre de l'année 2025, l'évaluation initiale étant basée sur le prix de location au m² des locaux rue du Parchemin et l'indexation sur l'indice de référence des loyers du 3ème trimestre.

Cette contribution n'est pas valorisée dans nos comptes.

7.4.1.1 Honoraires des commissaires aux comptes

KPMG	Valeurs TTC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	18 648,00 €
Au titre d'autres prestations	22 688,40 €
CFS ACCTING	8 858,40 €
CFS ASTRAIOS	6 600,00 €
CFS NGI Sargasso	6 600,00 €
Attestation fight Kids Cancer	630,00 €

8 Impôts sur les bénéfices

Résultat de l'exercice	- 29 651.39
Impôt sur les bénéfices à 24 % sur les intérêts perçus	- 60 201 €
Résultat avant impôt	= + 30 549,61 €

9 Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants : Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

La communication de cette information reviendrait à divulguer des données individuelles

10 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

Catégories	Exercice 2024	Exercice 2025
Ingénieurs et cadres en France	32	32
Employés en France	22	24
Total	54	56